



Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2020

PROCES - VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30 par vision conference et/ou conference call, sous la présidence de Julien COMPERE, assisté de Claude GREGOIRE, Directeur Général.

Le Président rappelle que compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles, le Conseil d'administration a décidé de conduire l'Assemblée Générale selon des modalités spéciales. Plus précisément, les actionnaires ont pu exercer leurs droits de vote (i) par procuration à Julien COMPERE, Président du Conseil d'administration ou (ii) par correspondance. De plus, les actionnaires ont pu poser des questions par écrit, celles-ci devant parvenir au siège de SOCOFE pour le 6 mai au plus tard. Une participation physique aux Assemblées Générales du 13 mai 2020 n'est donc pas possible.

1. CONSTITUTION DU BUREAU

Conformément à l'article 33 des statuts, le Président forme le Bureau de l'Assemblée. Il désigne Claude GREGOIRE, en qualité de Secrétaire compte tenu de l'absence pour raison de santé de Madame Marianne BASECQ.

Compte tenu des circonstances, il n'est pas désigné de scrutateurs.

Ensuite, le Président constate que, conformément à l'article 30 des statuts, les convocations à la présente Assemblée, contenant l'ordre du jour, ont été envoyées par lettres recommandées quinze jours francs avant la tenue de la présente Assemblée.

Les doubles des convocations, ainsi que les récépissés sont disponibles au siège de SOCOFE.

Les procurations et/ou les formulaires de vote reçus permettent de constater que 535.078 parts sur 555.714 actions représentant le capital social sont représentées à l'Assemblée.

Le Président informe n'avoir reçu aucune question par écrit.

Le Président invite alors l'Assemblée à passer aux points suivants de l'ordre du jour.

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'administration transmis en annexe des convocations.

3. RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX COMPTES ANNUELS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée prend acte du rapport du Collège des commissaires.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Monsieur le Président soumet les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 aux suffrages de l'Assemblée. Le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à 37.440.187,06 €.

Le scrutin permet de constater que les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2019, sont tels que présentés, approuvés par l'Assemblée, à concurrence de :

535.078 voix POUR
0 voix contre
0 abstention

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 124.640.751,55 €, le bénéfice à affecter est de 162.080.938,61 €.

Le Président présente, au nom du Conseil d'administration, la proposition de répartition bénéficiaire reprise ci-dessous :

Prélèvements sur les capitaux propres :	0 €
Dotations à la réserve légale :	1.872.009,35 €
Rémunération du capital :	17.566.005,56 €
Bénéfice à reporter :	142.642.923,70 €

La proposition de répartition présentée par le Conseil d'administration est soumise aux suffrages de l'Assemblée.

Le scrutin permet de constater qu'elle est approuvée par l'Assemblée, par :

535.078 voix POUR
0 voix contre
0 abstention

Le dividende de l'exercice sera versé le 30 juin 2020.

6. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée prend acte du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés.

7. RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS CLOTURES AU 31 DECEMBRE 2019

L'Assemblée prend acte du rapport du Collège des commissaires.

**8. PRISE DE CONNAISSANCE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31
DECEMBRE 2019**

Monsieur le Président communique les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 à l'Assemblée. Ceux-ci font état d'un bénéfice part du groupe de 36,48 millions €.

L'Assemblée prend connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.

9. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée donne, par un vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice 2019, aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 et ce par :

535.078 voix POUR
0 voix contre
0 abstention

10. DECHARGE AU COLLEGE DES COMMISSAIRES

L'Assemblée donne, par un vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice 2019, au Collège des commissaires de sa mission de contrôle pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 et ce par :

535.078 voix POUR
0 voix contre
0 abstention

11. DEMISSION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stéphane MOREAU intervenue en date du 22 octobre 2019 et ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Pierre HANSEN comme administrateur de la société (sur proposition NETHYS), mandat qui prendra fin après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.


535.078 voix POUR
0 voix contre
0 abstention

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Olivier DEBROEK intervenue en date du 17 avril 2020 et ratifie la cooptation de Monsieur Jean-François NUYTTENS comme administrateur de la société (sur proposition des IPFW GIE), mandat qui prendra fin après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

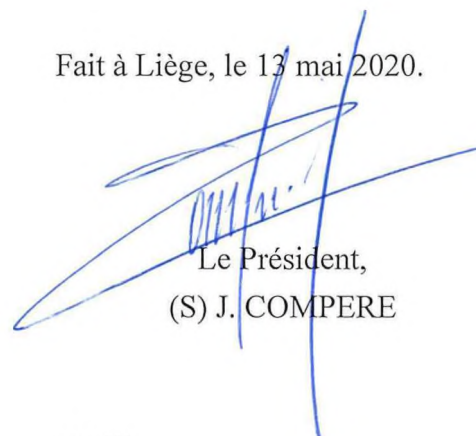
535.078 voix POUR
0 voix contre
0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 10h45 après approbation du présent procès-verbal dont le projet a été transmis aux actionnaires en complément de la convocation. Les signataires du présent procès-verbal signent également un exemplaire du « rapport annuel 2019 » et des comptes consolidés 2019.

Fait à Liège, le 13 mai 2020.



Le Secrétaire,
(S) C. GREGOIRE



Le Président,
(S) J. COMPERE